

FORMATION PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

I – Compétences visées

Le modèle des sociétés coopératives et participatives repose sur la maîtrise de l'entreprise par les salariés eux-mêmes et à jouer pleinement leur rôle d'associé ou de futur associé de la coopérative. Ce rôle nécessite d'exprimer son avis face à un groupe voire de réaliser des présentations lors de réunions d'instances statutaires.

C'est dans ce contexte que le réseau des Scop et des Scic propose une formation de deux jours pour accompagner les salariés de Scop et des Scic à la prise de parole en public.

II – Public visés et pré requis

Salariés associés ou futurs associés de l'entreprise coopérative amenés à prendre la parole devant un auditoire, que ce soit l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration. Aucun prérequis nécessaire.

III - Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation chaque participant sera en mesure de :

- Identifier ses blocages individuels et les éléments favorisant une expression orale fluide et efficace
- Occuper l'espace
- Gérer sa voix et son regard
- Prendre la parole devant un auditoire (Assemblée Générale ou Conseil d'Administration) en gérant ses émotions et son stress
- Se sentir en confiance pour exprimer une idée, une opinion, un avis face à un groupe dans un cadre coopératif

IV - Programme détaillé

- Présentation générale
- Prendre sa place dans un groupe d'associés
- Connecter avec son auditoire et se positionner dans la prise de parole
- Gérer la communication émotionnelle et le stress lors d'une intervention à l'oral
- S'entraîner aux situations de communication orale

V - Moyens pédagogique et techniques mis en œuvre

La formation est en inter-entreprises. Elle est construite sur une logique d'apprentissage progressif au long des 2 jours. L'apprentissage repose sur l'alternance entre présentation didactique et mises en

P.1

application pratiques grâce à des exercices individuels ou collectifs (techniques théâtrales, jeux pédagogiques, etc).

Tout au long de la formation, les participants sont invités à repartir de leur situation pour rendre concrets les apports pédagogiques et techniques.

VI - Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'appréciation des résultats se concrétise en général par la mise en œuvre d'une série de travaux pratiques et de mises en situations commentées collectivement afin d'évaluer si les stagiaires ont acquis les compétences attendues.

Enfin, cette formation fera l'objet d'une évaluation « à chaud » auprès des participants. Ces derniers seront amenés, en fin de formation, à indiquer leur satisfaction sur la formation et son contenu, la prestation du formateur, ainsi que l'environnement et les moyens pédagogiques. Les résultats seront ensuite formalisés par un bilan.

VII - Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille d'émargement signée par les participants et le formateur, par demi-journée de formation sera fournie pour justifier de la réalisation effective de la formation.

Une séquence de bilan sera réalisée par le formateur.

VIII - Sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera transmise aux participants à l'issue de la formation.

IX - Intervenants

Consultants du réseau Scop, spécialistes de la gestion d'entreprise et des mécanismes de gouvernance coopérative :

Johan BAUFRETON – jbaufreton@scop.coop

Autre intervenant :

X – Modalités pratiques et financières

Accessible aux personnes en situation de handicap (contacter l'organisme de formation pour informer du handicap du participant afin d'adapter son accompagnement).

Durée : 2 jours en présentiel

Dates : 26 et 27 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Taille des groupes : 6 à 12 personnes

Lieu : NIORT

Tarifs : xx € HT par stagiaire (hors frais de repas, refacturés à la fin de la formation)

Taille des groupes : maximum 15 personnes

Gescop Poitou-Charentes est certifiée Qualiopi. Cette formation peut donc être prise en charge par votre OPCO.

Les coopératives adhérentes peuvent consulter :

- 1) l'Opco (organisme collecteur des cotisations formation) de leur entreprise.
- 2) Form.coop, le fonds de financement du Mouvement Scop, géré par Uniformation, spécifiquement destiné à financer le coût pédagogique des formations coopératives (cotisation 0,1% MSB).

Possibilité de pré-financement par Form.coop de 100% du coût pédagogique. Objectif : minimiser pour la Scop l'engagement financier et les formalités administratives.

XI - Conditions générales de vente

L'inscription du participant est validée après signature de la convention de formation par la coopérative adhérente, transmise par Gescop Poitou-Charentes au plus tard un mois avant la tenue de la formation. La convention précise la date, le lieu et le coût hors frais de repas de la formation. La facturation est adressée à la coopérative dans les deux semaines qui suivent la tenue de la formation et la facture est adressée avec copie de la feuille de présence et copie des évaluations. Si le participant participe au repas pris en commun et réglé par Gescop Poitou-Charentes, celui-ci est refacturé à la coopérative. Le prix unitaire de la formation est indiqué au chapitre XI du présent document. Ces documents peuvent également être adressés directement à l'OPCA sur demande adressée à Gescop sur formation.pch@scop.coop ou par courrier à Gescop Potiou-Charentes – 7 bis rue Sainte Claire Deville – 79000 Niort.

Le règlement est effectué par chèque ou par virement bancaire au moyen du relevé d'identité bancaire délivré avec la facture dans la limite de 30 jours à date de la facturation. L'annulation de la formation n'entraîne pas de frais pour la coopérative. Les retards de paiement sont soumis à pénalités dont le taux est de 3 fois le taux d'intérêt légal applicable sur le montant toutes taxes comprises de la facture.

XII - Contact

GESCOP POITOU-CHARENTES

7bis rue Sainte Claire Deville

79000 NIORT

Tel : 05.49.73.37.79

SIRET : 400 142 642 00034

N° de déclaration organisme de formation : 54.79.00446.79

formation.pch@scop.coop

Référent pédagogique : Johan BAUFRETON – jbaufreton@scop.coop